

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2938

15 octobre 2014

SOMMAIRE

Andbank Asset Management Luxembourg	140980	ParLyo Property Investments S.à r.l.	141016
Aon Services Luxembourg & Co S.C.A. .	140985	Perfect Rent a Car S.à r.l.	141019
Artec Global S.à r.l.	140994	Quafi S.A.	140978
BNP Paribas Investment Partners Luxem- bourg	140980	Real Jewel Holdings S.A.	140987
BNP Paribas Investment Partners Luxem- bourg	140981	RE Car Parts S.à r.l.	140982
Carat (Lux) SICAV	141023	RE Logistics S.à r.l.	140994
CN Air S.à r.l.	140979	RE Orthopedics S.à r.l.	140994
CN Air S.à r.l.	140978	Responsible Technology S.A.	141017
DAF Luxco S.à r.l.	141022	RE Swimwear S.à r.l.	141016
Deka-WorldTopGarant 2	140978	Rhodes Holding II S.à r.l.	140979
Euro Renten HY	140979	Rhodes Holding II S.à r.l.	140979
First Payment S.A.	141020	Rio Forte Investments S.A.	141020
Gasherbrun 2 S.A.	141018	Ritter S. à r.l.	141017
Guardian Industries Europe Holding S.à r.l.	141009	Russian Asset MBS S.A.	140991
HAIG Trend	140979	Sefin Investments S.A.	140982
Haspa	140978	Sefin S.A.	140983
Hospodar S.A.	141008	Silado S.A.	141023
Immo 4 Space S.à r.l.	141019	Société Financière Immobilière S.A.	140989
Levita S.A.	141015	Société Financière Immobilière S.A.	140982
Live Nation Luxembourg Holdco 2, S.à r.l.	141002	Structured Invest S.A.	140981
Lubrizol Luxembourg S.à r.l.	141001	Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l.	141023
Mai Luxembourg SE, Luxembourg branch	140980	TDS S.A.	141018
Manwin Freesites Sàrl	141017	Themis Properties	141016
Manwin IP S.à r.l.	141017	Themis Properties	141016
Martyn Properties Sàrl	141016	Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l.	141002
MG Freesites S.à r.l.	141017	Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l.	141002
MG IP S.à r.l.	141017	Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l.	141018
Ngam S.A.	140981	Trans ART S.à r.l.	141018
Ocean Trade Lux Co S.à r.l.	141017	Travelport (Luxembourg) S.à r.l.	141020
Ontex I S.à r.l.	140980	TRENDCONCEPT FUND Multi Asset Al- locator	140982
Opera Management S.A.	140981	Vates	141024
		Whirlwind	140978

Quafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 95.907.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014133916/10.

(140152208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Whirlwind, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Die Verwaltungsgesellschaft des Luxemburger Sondervermögens "Whirlwind" (ISIN: LU0325863339; Wertpapier-Kenn-Nr.: A0M5KV) hat am 16. September 2014 beschlossen, den Fonds aufzulösen und zum 23. September 2014 zu liquidieren.

Luxembourg, im Oktober 2014

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Référence de publication: 2014160160/1999/10.

Deka-WorldTopGarant 2, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01. November 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2014151341/11.

(140172792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Haspa, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 24. September 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2014151344/11.

(140172795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

CN Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 122.978.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CN AIR SARL

Signature

Référence de publication: 2014134769/12.

(140153112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Rhodes Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.594.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133925/10.

(140152207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Rhodes Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.594.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133926/10.

(140152209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

HAIG Trend, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 1. Oktober 2014.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014153648/11.

(140175797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Euro Renten HY, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 1. Oktober 2014.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014153649/11.

(140175802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

CN Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 122.978.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CN AIR SARL

Signature

Référence de publication: 2014134767/12.

(140153110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Mai Luxembourg SE, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 143.107.

Les Comptes Annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014134390/12.

(140152433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Andbank Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.174.

L'acte modificatif du Règlement de Gestion de ANDBANK FUNDS FCP entrant en vigueur le 16 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014089793/13.

(140107557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 27.605.

EXTRAIT

Le Règlement de Gestion du Fonds Commun de Placement «NMX30 Infrastructure Global THEAM Easy UCITS ETF» signé le 1^{er} juillet 2014 et entrant en vigueur le 31 juillet 2014, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Pour BNP Paribas Investment Partners Luxembourg

Référence de publication: 2014095603/14.

(140114692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Ontex I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 459.503.625,65.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 153.335.

Constituée par devant Me Carl Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2010, acte publié au Mémorial C no 1451

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ontex I S.à r.l.

Dominique Le Gal

Gérant A

Référence de publication: 2014134428/15.

(140152494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Opera Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.713.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014133878/9.
(140151632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 27.605.

EXTRAIT

Le Règlement de Gestion du Fonds Commun de Placement «FTSE EPRA EUROZONE THEAM Easy UCITS ETF» signé le 1^{er} juillet 2014 et entrant en vigueur le 8 août 2014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Pour BNP Paribas Investment Partners Luxembourg

Référence de publication: 2014095604/14.

(140114998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Ngam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 115.843.

The management regulations with respect to the common fund Natixis Investment Solutions (Lux) I have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Natixis Investment Solutions (Lux) I a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

NGAM S.A.

Signature

Référence de publication: 2014085624/15.

(140100992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Structured Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 112.174.

TopGeld 97SI

WKN: A0LCHH - ISIN: LU0270961401

TopGeld 90SI

WKN: A0KEBT - ISIN: LU0262984312

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates werden die o.g. Fonds zum 17. Oktober 2014 aus wirtschaftlichen Gründen aufgelöst und anschließend von der offiziellen Liste für Organismen für gemeinsame Anlagen gestrichen.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im Oktober 2014

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Hermesdorf

Référence de publication: 2014160159/9486/16.

RE Car Parts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.447.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014133931/10.

(140151932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

TRENDCONCEPT FUND Multi Asset Allocator, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 1. Oktober 2014.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014153650/11.

(140175807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

**Sefin Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Financière Immobilière S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 32.703.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme Société Financière Immobilière S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro B 32.703, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 244 du 20 juillet 1990, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné, en date du 24 septembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean FELL, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danièle REHLINGER, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Morgane IMGRUND, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur ensemble avec le Président et le Secrétaire le Bureau).

Le Bureau de l'Assemblée ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les représentants des actionnaires ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Il ressort de la liste de présence que tous les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présents ou valablement représentés à l'Assemblée laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour sans convocation préalable conformément aux dispositions des statuts de la Société.

II.- Tous les actionnaires confirment avoir été valablement convoqués à la présente Assemblée et renoncent, pour autant que de besoin, à toute publication et à tout droit résultant de l'absence d'une convocation écrite préalable.

III.- Que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Modification de la dénomination sociale de la Société en «SEFIN INVESTMENTS S.A.»;

2.- Modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de SEFIN INVESTMENTS S.A.»;

3.- Pouvoir donné à deux quelconques administrateurs de la Société, agissant sous leur signature conjointe, afin (i) de procéder à toute modification nécessaire des documents émis officiellement par la Société, y inclus mais non limité au papier entête de la Société, (ii) de procéder à l'émission de nouvelles actions au porteur reflétant le changement de dénomination de la Société, (iii) de procéder à toute notification auprès des administrations, banques et autres institutions avec lesquelles la Société est en relation et (iv) de procéder à tout acte et toute mesure que les administrateurs, à leur seule discrétion jugeraient utiles en relation avec le changement de dénomination de la Société;

4.- Divers.

Après délibération sur tous les points de l'ordre du jour, l'Assemblée adopte unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «SEFIN INVESTMENTS S.A.».

Deuxième résolution

L'Assemblée, compte tenu de la décision qui précède, décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de SEFIN INVESTMENTS S.A.».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir à deux quelconques administrateurs de la Société, agissant sous leur signature conjointe, afin (i) de procéder à toute modification nécessaire des documents émis officiellement par la Société, y inclus mais non limité au papier entête de la Société, (ii) de procéder à l'émission de nouvelles actions au porteur reflétant le changement de dénomination de la Société, (iii) de procéder à toute notification auprès des administrations, banques et autres institutions avec lesquelles la Société est en relation et (iv) de procéder à tout acte et toute mesure que les administrateurs, à leur seule discrétion jugeraient utiles en relation avec le changement de dénomination de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du Bureau, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FELL, D. REHLINGER, M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. LAC/2014/45235. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158343/70.

(140179411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Sefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.189.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme SEFIN S.A., ayant son siège social à L- 1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro B 140.189, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1909 du 4 août 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant Maître Jean SECKLER, précité, en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2667 du 31 octobre 2008 (la Société).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean FELL, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danièle REHLINGER, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Morgane IMGRUND, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur ensemble avec le Président et le Secrétaire le Bureau).

Le Bureau de l'Assemblée ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les représentants des actionnaires ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Approbation du projet commun de fusion (le Projet de Fusion) en relation avec la fusion par absorption (la Fusion) de la Société, en qualité de société absorbée (la Société Absorbée) par la Société Financière Immobilière S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L- 1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32.703, en qualité de société absorbante (la Société Absorbante ensemble avec la Société Absorbée les Sociétés Fusionnantes);

2.- Décision de procéder à la Fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante;

3.- Décharge conférée au conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société;

4.- Conservation des documents sociaux et délégation de pouvoirs;

5.- Divers.

II. Que la présente Assemblée a été convoquée suivant avis de convocation publié au Mémorial C n° 2404 en date 8 septembre 2014 et n° 2491 en date du 16 septembre 2014 ainsi qu'au «Lëtzebuurger Journal», éditions des 8 et 16 septembre 2014 chacune.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires de la Société, détenant ensemble l'intégralité des cinq mille trois cent dix (5.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et représentant l'ensemble du capital social de la Société d'un montant de cinq cent trente et un mille euros (EUR 531.000,-) sont présents ou représentés à l'Assemblée qui de ce fait est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués.

IV.- Que les dispositions de la Loi ont été respectées, à savoir:

1.- Que le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2079 en date du 7 août 2014, soit un mois au moins avant les assemblées générales appelées à se prononcer sur le Projet de Fusion;

2.- Que l'assemblée générale des actionnaires de la Société ont par résolution du 30 juillet 2014 renoncé à l'exigence du rapport justificatif du conseil d'administration sur le Projet de Fusion prévu par l'article 265 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi) ainsi qu'au rapport de l'expert indépendant sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la Fusion tel que prévu par l'article 266 (1) de la Loi;

3.- Que les documents exigés par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Ceci constaté, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion.

Deuxième résolution

L'Assemblée, ayant pris connaissance du Projet de Fusion et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide de procéder à la Fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, avec prise d'effet lorsque les décisions concordantes des Sociétés Fusionnantes auront été adoptées, c'est-à-dire à la date des dernières résolutions des assemblées générales des actionnaires respectifs des Sociétés Fusionnantes approuvant le Projet de Fusion, soit le 24 septembre 2014 (la Date de Prise d'Effet). L'Assemblée constate à cette occasion que par l'effet de la Fusion, la Société Absorbée sera dissoute à la Date de Prise d'Effet sans liquidation et que les actions de la Société seront annulées.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge, pour autant que de besoin, aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la Date de Prise d'Effet.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au notaire soussigné pour requérir la radiation de l'inscription de la Société Absorbée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, la dissolution sans liquidation étant achevée.

140985

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément à l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du Bureau, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FELL, D. REHLINGER, M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. LAC/2014/45232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159269/86.

(140179399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Aon Services Luxembourg & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.352.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day in the month of September.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1. "Aon Services Luxembourg S.à.r.l.", a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B157191, acting as Unlimited Shareholder

2. "Aon Financial Securities Luxembourg S.à.r.l.", a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B157223, acting as Limited Shareholder

3. "Aon Holdings Luxembourg S.à.r.l.", a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B168685, acting as Limited Shareholder

represented by Mr. Denis REGRAIN, Finance Manager, with professional address at 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal on September 24th, 2014.

Said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the sole shareholders (the "Shareholders") of "Aon Services Luxembourg & Co S.C.A." (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed enacted through Maître Henri BECK, on May 19th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1164 of June 15th, 2009,

registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 146.352.

The subscribed capital of the Company is set at two million Euro (2,000,000.- EUR) divided two million (2,000,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each, entirely subscribed and fully paid-up.

The appearing parties, represented as aforesaid, declare that they have full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

The Shareholders declare explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company.

The Shareholders resolved to appoint "Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A." with address 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg B 28.889), as a liquidator (the "Liquidator") of the Company.

The Shareholders declare to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus closed without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the General Partner, all the members of the Supervisory Board and to the liquidator for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is thereupon dissolved.

That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled in the presence of the undersigned notary.

That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, having personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. «Aon Services Luxembourg S.à r.l.», une société constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social à 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157191, agissant en tant qu'Actionnaire Commandité,

2. «Aon Financial Securities Luxembourg S.à r.l.», une société constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social à 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157223, agissant en tant qu'Actionnaire Commanditaire, et

3. «Aon Holdings Luxembourg S.à r.l.» une société constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168685, agissant en tant qu'Actionnaire Commanditaire

représentées aux fins des présentes par Monsieur Denis REGRAIN, Directeur Financier, avec adresse professionnelle au 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé en date du 24 septembre 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme ci-avant, sont les uniques actionnaires (les «Actionnaires») de «Aon Services Luxembourg & Co S.C.A.» (la «Société»), constituée suivant acte notarié du notaire Henri BECK, en date du 19 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1164 du 15 juin 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 146.352.

Le capital social souscrit est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,-EUR) divisé en deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les parties comparantes, représentées comme ci-avant, déclarent qu'ils ont parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Les actionnaires déclarent expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

Les Actionnaires ont décidé de nommer «Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.» ayant son siège social est 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg B 28.889) en qualité de liquidateur (le «Liquidateur») de la Société.

Les parties comparantes, représentées comme ci-avant, déclarent reprendre à leur charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait qu'elles répondent personnellement de tous leurs engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les leurs.

Par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée à l'Associé Commandité, à tous les membres du Conseil de Surveillance et au Liquidateur de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de cet acte et que la Société est désormais dissoute.

Le notaire a procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute en présence du notaire soussigné.

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît personnellement la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. REGRAIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. LAC/2014/45428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151365/107.

(140172857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Real Jewel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.270.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

S1 Projekt APM Sp. z o.o. S.K.A., a company existing under the Polish Laws, registered in the Regional Court of Warsaw, XIII Commercial Department of the National Court Register under KRS number 0000488762, with its registered office at ul. Hozjusza 5A lok. 3, 01-565 Warsaw, Poland,

here represented by Mr Philippe AFLALO, companies director, residing professionally at L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen, by virtue of a proxy given under private seal on September 1st, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole actual shareholder of the company "REAL JEWEL HOLDINGS S.A.", having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with RCS Luxembourg under number B 123.270 (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 19th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 309 of March 6th, 2007; The Articles have been amended for the last time on December 17th, 2013 by a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 445 of February 18th, 2014;

- that the capital of the Company is fixed at two hundred eighty-two thousand one hundred euros (EUR 282,100.-) represented by nine thousand one hundred (9,100) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) each, fully paid up;

- that the appearing party, prenamed, has become owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, represented as stated above, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, represented as stated above, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at September 16, 2014, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at September 16, 2014 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;
- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen;

No confusion of patrimony can be made, neither with the assets of the dissolved company nor the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND SIX HUNDRED EIGHTY EUROS (1,680.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

S1 Projekt APM Sp. z o.o. S.K.A., une société existant sous le droit polonais, enregistré au tribunal régional de Varsovie, Direction Commerciale XIII du registre national sous le numéro KRS 0000488762, avec son siège social à ul. Hozjusza 5A lok. 3, 01-565, Varsovie, Pologne,

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, résidant professionnellement au 23 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée du 1^{er} septembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- qu'elle est la seule et l'unique actionnaire de la société REAL JEWEL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 123.270 (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant un acte notarié en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 309 du 6 mars 2007; Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 17 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 445 du 18 février 2014;

- que le capital social de la Société s'élève à deux cent quatre-vingt-deux mille cent euros (282.100,- EUR) représenté par neuf mille cent (9100) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 16 septembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 16 septembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT EUROS (1.680,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43688. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156893/115.

(140177956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Société Financière Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 32.703.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme Société Financière Immobilière S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro B 32.703, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 244 du 20 juillet 1990, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par-devant Maître Jean SECKLER, précité, en date du 11 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1226 du 11 juin 2010 (la Société).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean FELL, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danièle REHLINGER, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Morgane IMGRUND, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur ensemble avec le Président et le Secrétaire le Bureau).

Le Bureau de l'Assemblée ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les représentants des actionnaires ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Approbation du projet commun de fusion (le Projet de Fusion) en relation avec la fusion par absorption (la Fusion) de la société SEFIN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L- 1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.189, en qualité de société absorbée (la Société Absorbée) par la Société en qualité de société absorbante (la Société Absorbante ensemble avec la Société Absorbée les Sociétés Fusionnantes);

2.- Augmentation conséquente du capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et sept centimes d'euro (EUR 340.487,07) pour le porter de son montant actuel de huit cent

soixante cinq mille euros (EUR 865.000,-) au montant de un million deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et sept centimes d'euro (EUR 1.205.487,07) par l'émission de vingt neuf mille cinq cent vingt-deux (29.522) actions nouvelles actions sans désignation de valeur nominale avec une prime de fusion globale de quatre vingt huit mille deux cent quatre-vingt-un euros et trente centimes d'euro (EUR 88.281,30) en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

3.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant le contenu suivant:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et sept centimes d'euro (EUR 1.205.487,07) représenté par cent quatre mille cinq cent vingt-deux (104.522) actions sans désignation de valeur nominale.»;

4.- Décision de procéder à la Fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante;

5.- Décharge conférée au conseil d'administration de la Société ainsi qu'au réviseur aux apports désigné dans le cadre de l'augmentation de capital;

6.- Divers.

II. Que la présente Assemblée a été convoquée suivant avis de convocation publié au Mémorial C n° 2404 en date 8 septembre 2014 et n° 2491 en date du 16 septembre 2014 ainsi qu'au «Lëtzeburger Journal», éditions des 8 et 16 septembre 2014 chacune.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires de la Société, détenant ensemble l'intégralité des soixante quinze mille (75.000) actions sans désignation de valeur nominale et représentant l'ensemble du capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante cinq mille euros (EUR 865.000,-) sont présents ou représentés à l'Assemblée qui de ce fait est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués.

IV.- Que les dispositions de la Loi ont été respectées, à savoir:

1.- Que le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2079 en date du 7 août 2014, soit un mois avant les assemblées générales appelées à se prononcer sur le Projet de Fusion;

2.- Que l'assemblée générale des actionnaires de la Société ont par résolution du 30 juillet 2014 renoncé à l'exigence du rapport justificatif du conseil d'administration sur le Projet de Fusion prévu par l'article 265 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi) ainsi qu'au rapport de l'expert indépendant sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la Fusion tel que prévu par l'article 266 (1) de la Loi;

3.- Que les documents exigés par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Ceci constaté, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion.

Deuxième résolution

L'Assemblée, compte tenu de la décision qui précède, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et sept centimes d'euro (EUR 340.487,07), pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante cinq mille euros (EUR 865.000,-) au montant de un million deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et sept centimes d'euro (EUR 1.205.487,07) par l'émission de vingt neuf mille cinq cent vingt-deux (29.522) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, attribués aux actionnaires de la Société Absorbée avec une prime de fusion globale de quatre vingt huit mille deux cent quatre-vingt-un euros et trente centimes d'euro (EUR 88.281,30) en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Conformément aux articles 26-1 ensemble avec l'article 32-1 (5) de la Loi, cet apport de fusion a fait l'objet d'une vérification par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 89 A Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.652, cabinet de révision, représenté par Monsieur Marco CLAUDE, et son rapport daté du 26 août 2014 (le Rapport) conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmentés de la prime de fusion.»

Ledit Rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et sept centimes d'euro (EUR 1.205.487,07) représenté par cent quatre mille cinq cent vingt-deux (104.522) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'Assemblée, ayant pris connaissance des documents susmentionnés et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide de procéder à la Fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, avec prise d'effet lorsque les décisions concordantes des Sociétés Fusionnantes auront été adoptées, c'est-à-dire à la date des dernières résolutions des assemblées générales des actionnaires respectifs des Sociétés Fusionnantes approuvant le Projet de Fusion, soit le 24 septembre 2014 (la Date de Prise d'Effet).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge, pour autant que de besoin, aux membres du conseil d'administration pour les actes pris par eux dans le cadre de la Fusion jusqu'à la Date de Prise d'Effet ainsi qu'au réviseur aux apports désigné dans le cadre de l'augmentation de capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinquante euros (EUR 2.050,-).

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément à l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du Bureau, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FELL, D. REHLINGER, M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. LAC/2014/45233. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158342/117.

(140179411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Russian Asset MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.377.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Russian Asset MBS S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125 377 (the Company). The Company was incorporated on 16 March 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 938 on 22 May 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 11 December 2012 by virtue of a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 597 on 12 March 2013.

The Meeting is chaired by Mrs Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mr. Anthony Braesch, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 310 (three hundred and ten) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation;
3. Appointment of the liquidator of the Company;
4. Determination of the powers and remuneration of the liquidator; and
5. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. Marcel Stephany, chartered accountant, professionally residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting resolves to give to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator is relieved from the obligation of drawing-up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) to the shareholders of the Company.

Finally, the Meeting resolves to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Russian Asset MBS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125 377 (la Société). La Société a été

constituée le 16 mars 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 938 du 22 mai 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 11 décembre 2012 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 597 du 12 mars 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président nomme Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Monsieur Anthony Braesch, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment collectivement le Bureau.

L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) représenté lors de l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique et les membre du Bureau.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Bureau ainsi constitué, le Président demande au notaire d'enregistrer ce qui suit:

I. La liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau montre que toutes les 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination du liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur;
5. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur aura, dans l'exercice de ses fonctions, les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition concernant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur est dispensé de son obligation de devoir dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société.

L'Assemblée décide finalement d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, A. BRAESCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45414. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156170/144.

(140176487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

RE Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.582.450,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014133933/10.

(140151947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

RE Orthopedics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.990.275,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014133934/10.

(140151911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Artec Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 190.795.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the 26th day of September.

Before the undersigned Me Roger ARRENSDORFF, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ARTEC EUROPE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Rue Jean Engling 2, L-1466 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B154.428,

represented by Mr. Sukhovoy Sergey, manager, residing at 2, rue Jean Arp, L-8166, Bridel, pursuant to a proxy given under private seal dated 18 August, 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation. Such appearing party has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form and Name. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (limited liability company) under the name ARTEC GLOBAL S.à r.l. (hereinafter, the "Company") which shall be governed by these Articles and the current laws of Luxembourg, in particular, by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition and holding of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition, development and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2 Additional purposes of the Company are to carry out, whether in Grand Duchy of Luxembourg or abroad, all transactions pertaining directly or indirectly to:

- the production of 3D scanners and their parts, biometry security and 3D human recognition technology products and their parts as well as any IT products,
- the acquiring, distribution, marketing and selling of 3D scanners and their parts, biometry security and 3D human recognition technology products and their parts as well as any IT products,
- the after-sale servicing of 3D scanners, biometry security and 3D human recognition technology products as well as any IT products.

In particular, the Company is entitled, for the best realization of the above-named objects, to acquire from owners/holders of intellectual property rights and distributors, licenses to software, hardware and services for the above objects and needs, to grant licenses, and to distribute them to the affiliated and other companies established in country specific marketplaces and to end users.

2.3 An additional purpose of the Company is (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of hardware, intellectual and industrial property rights of any kind (such as patents, trademarks, copyrights), including in particular on software and source codes, and of domain names, and hardware (ii) the granting licenses on such intellectual and industrial property rights, including in particular on software and source codes, and on such domain names, and collecting royalties (iii) the holding, the management and the development of such intellectual and industrial property rights, including software and source codes, and of such domain names, and (iv) the investing in the acquisition and management of hardware, trademarks and/or other intellectual property rights of any nature and origin whatsoever.

2.4 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved at any time with or without cause as prescribed in Article 21 of these Articles.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be changed by way of a resolution of the sole manager in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

4.3 Branches or other offices of the Company may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager.

Title II - Capital - Shares

Art. 5. Capital. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of fifty Euro cents (EUR 0.50) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder.

Art. 6. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 7. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 8. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 9. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by these Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder; and

- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III - Management

Art. 10. Appointment of manager. The Company is managed by a sole manager.

The manager does not need to be a shareholder of the Company. The manager shall be appointed by resolution of the sole shareholder. The remuneration, if any, of the manager shall be determined in the same manner.

The manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder.

Art. 11. Powers of manager. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, fall within the competence of the sole manager.

The sole manager shall not be authorized to enter on behalf of the Company into the following transactions or actions without prior approval of the sole shareholder:

- Deviations from the Budget by more than 10% from any line item;

- The entering into any transaction involving the payment, contribution, or assignment by the Company or to the Company of money or assets greater than 20% of the quarterly Budget unless already included in such Budget;

- The entering into any transaction made by the Company with a sole manager or sole shareholder in which such sole manager or sole shareholder is in any way directly or indirectly interested other than in the ordinary course of business;

- The creation of a security interest over any assets of the Company;

- The incurring of financial indebtedness by the Company greater than 20% of the quarterly Budget unless already included in such Budget;

- assignment, licensing, transfer, or disposal of any of the Company's intellectual property other than in the ordinary course of business.

Art. 12. Delegation of Powers.

12.1 The sole manager may delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder or manager of the Company. The sole manager will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

12.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of its sole manager, or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the sole manager.

Art. 13. Liability of manager. The sole manager does not assume any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 14. Sole shareholder.

14.1. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law (in particular, Section XII). As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the sole manager are taken by the sole shareholder.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

14.2. The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25).

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits -Dividends - Audit

Art. 15. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st of each year. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

Art. 16. Budget & Business Plan. The sole shareholder shall approve the budget of the Company (the "Budget") and business plan of the Company and its subsidiaries (if any) for each quarter of a financial year, and for a financial year.

Art. 17. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the sole manager shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder.

Art. 18. Profits.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder represents the net profit of the Company.

18.2 Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into. The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager and showing that sufficient funds are available for distribution. It being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 20. Audit.

20.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

20.2 No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of a shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, which shall determine his/their powers and remuneration.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder.

Subscription - Payment

All the twenty-five thousand (25,000) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by ARTEC EUROPE S.à r.l, prenamed, and fully paid up. Therefore the total amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Decisions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2, Rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.
2. The following person is appointed as a sole manager of the Company for an unlimited term:
 - Mr. SUKHOVEY Sergey Vladimirovich, Manager, with address at 2, rue Jean Arp, L-8166 Bridel, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and French versions, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre,

Par-devant Me Roger ARRENSDORFF soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

ARTEC EUROPE S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B154.428,

ici représentée par M. Sukhovey Sergey, gérant de société, résidant au 2, rue Jean Arp, L-8166 Bridel, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 août 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera jointe au présent acte pour être déposée avec ledit acte auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Le comparant a prié le notaire instrumentant d'enregistrer l'acte de constitution.

Le comparant a prié le notaire instrumentant d'établir les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme juridique - Dénomination - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme juridique et dénomination. Il est constitué par la présente une société à responsabilité limitée dénommée ARTEC GLOBAL S.à r.l. (ci-après «la Société»), qui sera régie par les présents Statuts et par la législation luxembourgeoise en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (ci-après «la Loi»).

Art. 2. Objet social.

2.1 La Société a pour objet la prise et la détention de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, d'achat et d'échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs mobilières, obligations, obligations non garanties, certificats de dépôt et autres instruments de créance et, plus généralement, toutes valeurs et tous instruments financiers émis par toute entité faisant appel à l'épargne publique ou non, y compris les sociétés en nom collectif. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou de toute origine.

2.2. La Société a également pour objet d'effectuer, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes les transactions liées directement ou indirectement à:

- la production de scanners en 3D et de leurs composants, de produits de sécurité biométrique et de reconnaissance humaine en 3D et de leurs composants ainsi que de tous produits informatiques;

- l'acquisition, la distribution, la commercialisation et la vente de scanners en 3D et de leurs composants, de produits de sécurité biométrique et de reconnaissance humaine en 3D et de leurs composants ainsi que de tous produits informatiques;

- l'entretien après-vente de scanners en 3D, de produits de sécurité biométrique et de reconnaissance humaine en 3D ainsi que de tous produits informatiques;

La Société peut notamment, afin de réaliser au mieux les objets susmentionnés, acquérir auprès des titulaires/propriétaires de droits de propriété intellectuelle et de distributeurs des licences portant sur des logiciels, du matériel et services pour les objets et besoins susmentionnés. Elle peut également octroyer des licences et les distribuer aux sociétés affiliées et à d'autres sociétés établies dans des marchés nationaux particuliers ainsi qu'aux utilisateurs finaux.

2.3 La Société a pour objet complémentaire (i) l'acquisition par voie d'achat, d'inscription ou de toute autre façon ainsi que la cession par voie de vente, d'échange ou de toute autre façon de droits de propriété sur le matériel, intellectuelle et industrielle de tout type (brevets, marques de commerce, droits d'auteur), y compris en particulier sur les logiciels et les codes sources, les noms de domaine et le matériel, (ii) l'octroi de licences sur ces droits de propriété intellectuelle et industrielle, y compris en particulier sur les logiciels et les codes sources et lesdits noms de domaine et la collecte des redevances, (iii) la détention, la gestion et le développement desdits droits de propriété intellectuelle et industrielle, y

compris sur des logiciels, codes sources et noms de domaine et (iv) l'investissement dans l'acquisition et la gestion de matériel, marques de commerce et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature et de toute origine.

2.4 La Société peut en outre garantir, octroyer des sûretés, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.5 La Société peut, sauf par appel public à l'épargne, lever des fonds notamment par voie d'emprunt sous quelque forme que ce soit ou en émettant tous types d'effets, valeurs mobilières ou instruments de créance, obligations et obligations non garanties et peut généralement émettre des valeurs mobilières de toute nature.

2.6 La Société peut effectuer toutes activités commerciales, industrielles, financières ou en matière de propriété intellectuelle, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, qu'elle juge utiles pour la réalisation de ces objectifs.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment avec ou sans indication de motif conformément à l'article 21 des présents Statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Au sein de la même commune, le siège social peut être transféré par une résolution du gérant unique conformément aux présents Statuts, il peut être déplacé vers n'importe quel lieu du Luxembourg par une résolution de l'associé unique.

4.3 Il peut être créé des succursales ou autres bureaux de la Société tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution de l'associé unique.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), entièrement libéré et réparti en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (0,50) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'associé unique.

Art. 6. Droits de vote. Chaque part est assortie d'un droit de vote égal, et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts qu'il possède.

Art. 7. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société et la Société ne reconnaît que 1 (un) seul propriétaire par part sociale.

Art. 8. Cession de parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société ne compte qu'un seul associé.

Les parts peuvent être cédées par un acte écrit conformément à la Loi.

Art. 9. Rachat de parts. La Société peut racheter ses propres parts dans le cadre d'une diminution de son capital souscrit par l'annulation des parts rachetées, dans le respect des conditions suivantes:

- le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chaque part rachetée ou, si le prix est supérieur, dans les limites du montant total des sommes distribuables conformément aux droits des parts rachetées tels que prévus par les dispositions des présents Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts à racheter, le rachat ne peut être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes par rapport au prix de rachat excédentaire.

- le rachat est effectué par une résolution de l'associé unique; et
- les actions rachetées sont annulées suite à la diminution du capital.

Titre III - Gestion

Art. 10. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un seul gérant.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le gérant est nommé par une résolution de l'associé unique. La rémunération éventuelle du gérant est déterminée de la même façon.

Un gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans indication de motif, et remplacé par une résolution de l'associé unique.

Art. 11. Pouvoirs des gérants. Le gérant unique possède tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique.

Le gérant unique n'est pas autorisé à effectuer les transactions ou actions suivantes au nom de la Société sans l'accord préalable de l'associé unique:

- Déviations du budget de plus de 10% pour n'importe quel élément;

- Conclusion de toute transaction impliquant le paiement, la contribution ou la cession par la Société ou à la Société de fonds ou d'actifs supérieurs à 20% du budget trimestriel, sauf si ce paiement, cette contribution ou cette allocation sont déjà intégrés au budget;

- Conclusion de toute transaction effectuée par la Société avec un gérant ou associé et dans laquelle ce gérant ou associé possède un intérêt direct ou indirect autrement que dans le cadre normal des activités;

- Création d'un intérêt de sécurité sur tout actif de la Société;

- Endettement financier de la Société dépassant 20 % du budget trimestriel, sauf si cette dette est déjà prévue dans ce budget;

- Cession, cession sous licence, transfert ou aliénation de toute propriété intellectuelle de la Société autrement que dans le cadre normal des activités.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le gérant unique peut déléguer ses pouvoirs dans le cadre de tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Ces agents ne doivent pas nécessairement être des associés ou gérants de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance définit les pouvoirs et la rémunération (éventuelle) de l'agent, la durée de sa représentation ainsi que toute autre condition pertinente.

12.2. La Société est engagée envers des tiers par la signature de son gérant unique ou, ou encore par la signature de toute personne à laquelle le gérant unique a délégué ce pouvoir.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'est personnellement responsable de tout engagement pris valablement par lui au nom de la Société conformément aux présents Statuts en sa qualité de gérant de la Société.

Titre IV - Réunions des associés

Art. 14. Associé unique.

14.1 Un associé unique exerce tous les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi (et en particulier sa section XII). En conséquence, toutes les décisions dépassant les compétences des gérants sont prises par le associé unique.

Sauf dans le cas des activités courantes effectuées dans les conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être consignés dans un procès-verbal ou établis par écrit.

14.2 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25).

Titre V - Exercice social - Bilan - Bénéfices - Dividendes - Audit

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. À titre exceptionnel, le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achève le 31 décembre 2014.

Art. 16. Budget et plan commercial. L'associé unique approuve le budget de la Société (le «Budget») ainsi que le plan commercial de la Société et de ses filiales (le cas échéant) pour chaque trimestre d'un exercice social donné et pour chaque exercice.

Art. 17. Comptes annuels. À la fin de chaque exercice social le gérant unique établit un bilan et un compte de résultats conformément à la Loi, auxquels est joint un inventaire. Ces documents constituent conjointement les comptes annuels, qui sont ensuite soumis à l'associé unique.

Art. 18. Bénéfices.

18.1 Le solde créditeur du compte de résultats après déduction des dépenses, coûts, montants d'amortissement, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés au compte de réserve légale de la Société. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise chaque fois que la réserve est entamée.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique qui peut décider de distribuer le bénéfice restant proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de le reporter ou de l'affecter à une réserve distribuable.

Art. 19. Dividendes intermédiaires. Nonobstant la disposition ci-dessus, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, peut décider de verser des dividendes intermédiaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur la base d'un état des comptes établi par le conseil de gérance ou par le gérant unique, selon le cas, indiquant que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution. Il est entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le bénéfice réalisé depuis la fin de l'exercice social précédent majoré des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais minoré des pertes reportées et des montants à affecter à une réserve établie conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Audit.

20.1 Lorsque le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire aux comptes agréé ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires aux comptes.

20.2 Aucun commissaire aux comptes ne peut être associé de la Société.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de tout associé.

Art. 24. Liquidation. La dissolution de la Société est réalisée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique par la voie d'une résolution. Cette résolution détermine les pouvoirs du/des liquidateurs et son/leur rémunération.

Lors de la clôture de liquidation, l'actif de la Société est affecté à l'associé unique.

Souscription - libération

Les vingt-cinq mille (25.000) parts représentant la totalité du capital social de la Société ont été entièrement souscrites par ARTEC EUROPE S.à r.l, susnommée, et entièrement libérées. Le montant total de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est donc maintenant à la disposition de la Société, comme il a été dûment prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes susceptibles d'être facturés à la Société du fait de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante susnommée, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 2, Rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- M. SUKHOVEY Sergey Vladimirovich, gérant, résidant au 2, rue Jean Arp à L-8166 Bridel.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants susnommés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. À la demande de ces mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: SUKHOVEY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 46190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157835/365.

(140179111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Lubrizol Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.151.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.506.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014135618/12.

(140153885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Live Nation Luxembourg Holdco 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 139.790.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.606.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.609.

—
PROJET DE FUSION

In the year two thousand and fourteen, on the first of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Live Nation Luxembourg HoldCo 2, S.à r.l. (formerly Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l.), a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.790 (the "Absorbing Company" or "Ticketmaster 2"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg, acting as the proxyholder of the board of managers of such company, pursuant to the resolutions made by the board of managers with effect as of September 25th, 2014 and pursuant to a proxy dated September 25th, 2014;

(2) Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register' under number B 142.606 (the "First Absorbed Company" or "Ticketmaster 4"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg, acting as the proxyholder of the board of managers of such company, pursuant to the resolutions made by the board of managers with effect as of September 25th, 2014 and pursuant to a proxy dated September 25th, 2014; and

(3) Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register' under number B 142.609 (the "Second Absorbed Company" or "Ticketmaster 5"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg, acting as the proxyholder of the board of managers of such company, pursuant to the resolutions made by the board of managers with effect as of September 25th, 2014 and pursuant to a proxy dated September 25th, 2014.

The First Absorbed Company and the Second Absorbed Company are collectively referred to as the "Absorbed Companies" and the Absorbing Company and the Absorbed Companies are collectively referred to as the "Merging Companies".

The said board of managers' resolutions and the proxies, signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing companies and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing companies, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state the following:

(A). The Merging Companies are the indirect wholly owned subsidiaries of Live Nation Entertainment, Inc., a Delaware corporation having its registered office at c/o Corporate Creations Network Inc., 3411 Silverside Rd #104, Rodney Building, New Castle, 19810 Delaware, the United States of America and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4009151 ("Live Nation").

(B). For the purpose of simplifying the structure of Live Nation group, it has been agreed to proceed with a series of intra-group mergers between the respective Luxembourg and Netherlands subsidiaries of Live Nation.

(C). As part of the Live Nation restructuring plan, it is contemplated to proceed with a simplified intra-group upstream merger of the Merging Companies by way of absorption of Ticketmaster 4 and Ticketmaster 5 by Ticketmaster 2 (the "Merger") in accordance with articles 278 and 279 of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law").

(D). In accordance with articles 278 and 279 of the Company Law, the Merging Companies have waived by the aforementioned board of managers' resolutions the application of article 261 paragraph (2), b), c), d), article 263 paragraph (1), articles 265 and 266, article 267 paragraph (1) d) and e), article 274 paragraph (1) b) and article 275 of the Company

Law, including in particular the requirement to draw up the management report pursuant to article 265 of the Company Law and the requirement of an examination of the merger terms by an independent expert (“réviseur d’entreprises agréé”) pursuant to article 266 of the Company Law.

(E). These common draft merger terms have been drawn up and approved by the boards of managers of the Merging Companies, as stated below (the “Merger Terms”).

1. Legal form, name, registered office.

1.1. The Absorbing Company is a Luxembourg private limited liability company named Live Nation Luxembourg Holdco 2, S.à r.l. (formerly Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l.), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 139.790.

1.2. The First Absorbed Company is a Luxembourg private limited liability company named Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 142.606.

1.3. The Second Absorbed Company is a Luxembourg private limited liability company named Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l., having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 142.609.

1.4. The Absorbing Company holds (i) ninety-six million, four hundred and ninety thousand, eight hundred and seventy-eight (96,490,878) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-), representing the entire share capital and all the voting rights of the First Absorbed Company and (ii) thirty-seven million, one hundred and twenty-three thousand, six hundred and sixty-one (37,123,661) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-), representing the entire share capital and all the voting rights of the Second Absorbed Company.

1.5. The company resulting from the Merger will be the Absorbing Company. The Absorbed Companies shall cease to exist on the Effective Date (as defined in article 2.2. below) and will be dissolved without going into liquidation. Following the Merger, the legal form, name and registered office of the Absorbing Company, as mentioned in article 1.1, shall remain unchanged.

1.6. Following the Merger, it is expected that all activities of the Absorbed Companies carried out through their U.S. branches respectively named Ticketmaster Luxembourg Holdco 4 S.à r.l. - U.S. Branch and Ticketmaster Luxembourg Holdco 5 S.à r.l. - U.S. Branch (the “U.S. Branches”) shall be taken over together with the assets and liabilities allocated therein by the U.S. branch of the Absorbing Company, named “Ticketmaster Luxembourg Holdco 2 S.à r.l. - U.S. Branch”, incorporated under the laws of the United States of America, having its address at 7060 Hollywood Blvd., Los Angeles, 90028 California, the United States of America (“TM LuxCo 2 U.S. Branch”). TM LuxCo 2 U.S. Branch is intended to maintain the factual continuity of the U.S. Branches and for this purpose, the Absorbing Company is intended to effectively replace the Absorbed Companies in the services agreement executed with Live Nation.

2. Entry into effect of the Merger - Conditions precedent - Date from which the operations of the Absorbed Companies are treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

2.1. As the Absorbing Company holds one hundred per cent (100%) of the shares in issue of the Absorbed Companies and as the conditions of article 279 of the Company Law are met, the approval of the Merger by the extraordinary general meeting of the shareholders of each of the Merging Companies is therefore not required and the Merger shall be approved by the resolutions of the board of managers of each of the Merging Companies, followed by a notarial certificate recording that the conditions of article 279 are fulfilled.

2.2. Upon approval of the Merger by the Merging Companies as set out above, which can only take place one (1) month after the publication of the present merger project in the Luxembourg Official Gazette (“Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations”), the Merger shall become effective and final in accordance with article 272 of the Company Law and shall lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Company Law (the “Effective Date”). Towards third parties, the Merger shall be enforceable as from the publication in the Luxembourg Official Gazette (“Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations”) of the notarial certificate recording that the conditions of article 279 are fulfilled.

2.3. The Merger by absorption of the Absorbed Companies by the Absorbing Company, the transfer of the assets and liabilities in their entirety from the Absorbed Companies to the Absorbing Company and dissolution without liquidation of the Absorbed Companies resulting from the Merger will be finalised upon the fulfilment of the following conditions precedent:

- Approval of the Merger by the resolutions of the board of managers of the First Absorbed Company;
- Approval of the Merger by the resolutions of the board of managers of the Second Absorbed Company; and
- Approval of the Merger by the resolutions of the board of managers of the Absorbing Company.

2.4. Nevertheless, all the operations of the Absorbed Companies shall be treated for accounting and tax purposes as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014.

3. Specific privileges granted to the experts and the members of the administrative, management, supervisory or control bodies of the Merging Companies.

3.1. No specific privilege shall be granted to any expert following the Merger or in relation to it.

3.2. No specific privilege shall be granted to the administrative, management, supervisory or control bodies of the Merging Companies following the Merger or in relation to it.

4. Information with regard to the valuation of assets and liabilities transferred to the Absorbing Company.

4.1. The terms and conditions of the Merger have been drawn up by Ticketmaster 2, Ticketmaster 4 and Ticketmaster 5 on the basis of the interim accounts as of June 30, 2014.

4.2. The Merger is effective on the basis of the net book value of the assets and liabilities transferred by Ticketmaster 4 and Ticketmaster 5, as indicated in the interim accounts of Ticketmaster 4 and Ticketmaster 5 as of June 30, 2014.

4.3. The assets contributed by Ticketmaster 4 and Ticketmaster 5 following the Merger, consist of all the assets of these companies, on the basis of the interim accounts as of June 30, 2014.

4.4. The Merger is agreed upon and is approved by way of transfer of all liabilities of Ticketmaster 4 and Ticketmaster 5, in their entirety, to Ticketmaster 2, on the basis of the interim accounts as of June 30, 2014.

5. Tax considerations.

5.1. For tax and accounting purposes, the Merger shall be treated as completed as of January 1, 2014.

5.2. Considering that the assets and liabilities of the Absorbed Companies will be transferred to the Absorbing Company at net book value, the Merger should benefit from the provisions of Article 170 (2) of the Luxembourg Income Tax Law.

6. Terms and conditions of the Merger. The Merger will be further subject to the following terms and conditions:

6.1. The Absorbing Company shall acquire all the assets and liabilities of the Absorbed Companies in their entirety on the Effective Date by way of a universal transfer (“transmission universelle”) amounting to an absorption by operation of law pursuant to the Company Law.

6.2. The Absorbing Company, as from the Effective Date, shall pay all ordinary or extraordinary contributions, charges and taxes, arising from the transfer of the transferred assets.

6.3. The Absorbing Company shall continue to perform all contracts and duties of the Absorbed Companies existing on the Effective Date.

6.4. The Absorbing Company shall more specifically continue to perform all the existing contracts with the creditors of the Absorbed Companies and shall be subrogated, at its own risks, into the rights and duties arising from them.

6.5. The creditors’ rights including the rights derived from the assets of the Absorbed Companies shall be transferred to the Absorbing Company with all their attached real or personal titles. The Absorbing Company shall thus be subrogated into all rights, real or personal, which are attached to these assets.

6.6. The Absorbing Company shall undertake all the debts of the Absorbed Companies, in whatsoever nature, and shall more specifically pay all the interests and the principal amount of all debts of any nature whatsoever, due by the Absorbed Companies.

6.7. Following the Merger, all activities of the Absorbed Companies carried out through their U.S. Branches shall be taken over together with the assets and liabilities allocated therein by TM LuxCo 2 U.S. Branch.

6.8. Pursuant to article 279 of the Company Law, the Merger shall be approved by the resolutions of the board of managers of the Merging Companies.

7. Waiver of the Merger formalities in accordance with articles 278 and 279 of the Company Law.

7.1. In accordance with articles 278 and 279 of the Company Law, the administrative bodies of each of the Merging Companies have agreed to waive the application of article 261 paragraph (2), b), c), d), article 263 paragraph (1), articles 265 and 266, article 267 paragraph (1) d) and e), article 274 paragraph (1) b) and article 275 of the Company Law, including in particular the requirement to draw up the management report pursuant to article 265 of the Company Law and the requirement of an examination of the Merger Terms by the independent expert (“réviseur d’entreprises agréé”) pursuant to article 266 of the Company Law.

8. Partial invalidity.

8.1. If one or several provisions of these Merger Terms were to be declared invalid, illegal, or unenforceable, the validity, legality or enforceability of the remaining provisions will not be affected and they shall remain in full force and effect.

8.2. In case of an invalid, illegal or unenforceable provision, the Merging Companies undertake to agree on a valid, enforceable provision corresponding to their initial intention at the time the Merger Terms were approved.

8.3. In the event the Merger Terms are incomplete, the Merging Companies undertake to agree on the provisions necessary to complete the Merger Terms.

9. Miscellaneous.

9.1. Pursuant to article 262 of the Company Law, the Merger Terms shall be filed by the Merging Companies with the Luxembourg Trade and Companies’ Register and published in the Luxembourg Official Gazette (“Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations”), at least one (1) month prior to the date of the board of managers resolutions of the Merging Companies approving the Merger Terms.

9.2. The documents listed in article 267 paragraph (1) (a) and (b) of the Company Law (i.e. the Merger Terms, the annual accounts and the management reports of the Merging Companies for the last three (3) financial years, the interim accounts as of June 30, 2014) may be inspected at the registered office of the Merging Companies, and copies thereof may be obtained without charge upon request of the shareholders of the Merging Companies for at least one (1) month before the Effective Date.

9.3. The Absorbing Company shall carry out all the formalities, including such announcements as are prescribed by the Company Law, which are necessary or useful to carry into effect the Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company.

9.4. As from the Effective Date, the books and records of the Absorbed Companies will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

9.5. Insofar as not specifically prescribed herein, the Merging Companies shall refer to the Company Law.

9.6. The cost and expenses of the merger shall be borne by the Absorbing Company.

Certification

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger Terms and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Company Law.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing companies, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Live Nation Luxembourg HoldCo 2, S.à r.l. (anciennement Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.790 (la "Société Absorbante" ou "Ticketmaster 2"), ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de cette société, en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par les résolutions prises par le conseil de gérance avec effet au 25 septembre 2014 et conformément à une procuration délivrée à Luxembourg le 25 septembre 2014;

(2) Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.606 (la "Première Société Absorbée" ou "Ticketmaster 4"), ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de cette société, en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par les résolutions prises par le conseil de gérance avec effet au 25 septembre 2014 et conformément à une procuration délivrée à Luxembourg le 25 septembre 2014; et

(3) Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.609 (la "Seconde Société Absorbée" ou "Ticketmaster 5"), ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de cette société, en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par les résolutions prises par le conseil de gérance avec effet au 25 septembre 2014 et conformément à une procuration délivrée à Luxembourg le 25 septembre 2014.

La Première Société Absorbée et la Seconde Société Absorbée sont collectivement désignées ci-après comme les «Sociétés Absorbées» et la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont collectivement désignées ci-après comme les "Sociétés Fusionnantes".

Lesquelles résolutions des conseils de gérance et procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, agissant comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(A). Les Sociétés Fusionnantes sont les filiales indirectes entièrement détenues par Live Nation Entertainment, Inc., une société constituée et gouvernée par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporate Creations Network Inc., 3411 Silverside Rd #104, Rodney Building, New Castle, 19810 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 4009151 ("Live Nation").

(B). Afin de simplifier la structure du groupe Live Nation, il a été décidé de procéder à une série de fusions intragroupes entre les filiales luxembourgeoises et néerlandaises de Live Nation.

(C). Dans le cadre du plan de restructuration de Live Nation, il est envisagé de procéder à une fusion intragroupe simplifiée des Sociétés Fusionnantes par le biais de l'absorption de Ticketmaster 4 et Ticketmaster 5 par Ticketmaster 2 (la «Fusion») conformément aux articles 278 et 279 de la loi luxembourgeoise du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»).

(D). Conformément aux articles 278 et 279 de la Loi sur les Sociétés, les Sociétés Fusionnantes ont renoncé par les résolutions de conseil de gérance précitées à l'application des articles 261 paragraphes (2), b), c) d), 263 (1), 265, 266, 267 paragraphe (1) d) et e), 274 paragraphe (1) b) et 275 de la Loi sur les Sociétés, et en particulier à l'obligation d'établir un rapport de gestion conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés et à l'obligation d'examiner les termes de la fusion par un réviseur d'entreprises agréé, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés.

(E). Le projet commun de fusion a été rédigé et approuvé par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes, comme indiqué ci-dessus (Les «Projet de Fusion»).

1. Forme, dénomination sociale et siège social.

1.1. La société Absorbante est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée Live Nation Luxembourg HoldCo 2, S.à r.l. (anciennement Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l.) ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.790.

1.2. La Première Société Absorbée est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.606.

1.3. La Seconde Société Absorbée est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l., ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.609.

1.4. La Société Absorbante détient (i) quatre-vingt-seize millions quatre cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-huit (96.490.878) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social et conférant tous les droits de vote de la Première Société Absorbée et (ii) trente-sept millions cent vingt-trois mille six cent soixante-et-un (37.123.661) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social et conférant tous les droits de vote de la Seconde Société Absorbée.

1.5. La société issue de la Fusion sera la Société Absorbante. Les Sociétés Absorbées cesseront d'exister à la Date d'Effectivité (telle que définie à l'article 2.2 ci-dessous) et seront dissoutes sans liquidation. La Société Absorbante ne modifiera pas, suite à la Fusion, sa forme juridique, sa dénomination et son siège social, tels que mentionnés à l'article 1.1.

1.6. Suite à la Fusion, il est prévu que toutes les activités des Sociétés Absorbées effectuées par leurs succursales américaines respectivement dénommées Ticketmaster Luxembourg Holdco 4 S.à r.l. - U.S. Branch et Ticketmaster Luxembourg Holdco 5 S.à r.l. - U.S. Branch (les "Succursales U.S.") soient reprises avec les actifs et passifs alloués à celles-ci par la succursale de la Société Absorbante nommée «Ticketmaster Luxembourg Holdco 2 S.à r.l. - U.S. Branch», constituée selon les lois des Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse au 7060 Hollywood Blvd., Los Angeles, 90028 California, the United States of America ("TM LuxCo 2 Succursale U.S."). TM LuxCo 2 Succursale U.S. est censée maintenir la continuité factuelle des Succursales U.S. et à cet effet, la Société Absorbante remplacera effectivement les Sociétés Absorbées dans le contrat de services exécuté avec Live Nation.

2. Entrée en vigueur de la Fusion - Conditions suspensives - Date à partir de laquelle les opérations des Sociétés Absorbées sont considérées pour des raisons comptables comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

2.1. Dans la mesure où l'Absorbante détient cent pour cent (100%) des parts sociales en émission des Sociétés Absorbées et dès lors que les conditions de l'article 279 de la Loi sur les Sociétés sont satisfaites, l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de chacune des Sociétés Fusionnantes n'est pas requise et donc la Fusion sera approuvée par les résolutions du conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes, suivies par un acte notarié indiquant que les conditions de l'article 279 sont respectées.

2.2. Après l'approbation par les Sociétés Fusionnantes suivant le point précédent, qui ne pourra intervenir au plus tôt qu'un (1) mois après la publication de ce présent Projet de Fusion au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, la Fusion deviendra effective et définitive conformément à l'article 272 de la Loi sur les Sociétés et entraînera simultanément les effets prévus à l'article 274 de la Loi sur les Sociétés (la «Date d'Effectivité»). A l'égard des tiers, la Fusion sera opposable à partir de la publication au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié indiquant que les conditions de l'article 279 sont respectées.

2.3. La Fusion par absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, le transfert de l'intégralité du patrimoine, activement et passivement, des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante et la dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées qui en résultent, deviendront uniquement définitifs lors de la réalisation des conditions suspensives suivantes:

- Approbation de la Fusion par les résolutions du conseil de gérance de la Première Société Absorbée;
- Approbation de la Fusion par les résolutions du conseil de gérance de la Seconde Société Absorbée; et
- Approbation de la Fusion par les résolutions du conseil de gérance de la Société Absorbante.

2.4. Néanmoins, toutes les opérations des Sociétés Absorbées devront être considérées, à des fins comptables et fiscales, comme effectuées pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1^{er} janvier 2014.

3. Avantages particuliers attribués aux experts et aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.

3.1. Aucun avantage particulier ne sera attribué à aucun expert suite à la Fusion ou en relation avec celle-ci.

3.2. Aucun avantage particulier ne sera octroyé aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes suite à la Fusion ou en relation avec celle-ci.

4. Informations concernant l'évaluation du patrimoine actif et passif transféré à la Société Absorbante.

4.1. Les termes et conditions de la Fusion ont été établis par Ticketmaster 2, Ticketmaster 4 et Ticketmaster 5, sur la base de comptes intérimaires au 30 juin 2014.

4.2. La Fusion est réalisée sur la base de la valeur nette comptable des éléments d'actif et de passif transférés par Ticketmaster 4 et Ticketmaster 5, telle que figurant dans les comptes intérimaires au 30 juin 2014.

4.3. Les actifs apportés par Ticketmaster 4 et Ticketmaster 5 au titre de la Fusion, comprennent l'ensemble des actifs de ces sociétés, sur la base de comptes intérimaires au 30 juin 2014.

4.4. La Fusion est décidée et approuvée par le transfert de l'intégralité des actifs et passifs de Ticketmaster 4 et Ticketmaster 5 à Ticketmaster 2, sur la base de comptes intérimaires au 30 juin 2014.

5. Considérations fiscales.

5.1. Pour des raisons comptables et fiscales, la Fusion sera réputée effectuée à partir du 1^{er} janvier 2014.

5.2. Considérant que les actifs et passifs des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante à leur valeur nette comptable, la Fusion devrait bénéficier des dispositions de l'article 170 (2) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Luxembourg.

6. Termes et conditions de la Fusion. La Fusion sera sujette aux termes et conditions suivants:

6.1. La Société Absorbante acquerra l'intégralité des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Date d'Effectivité par voie de transmission universelle équivalant à une absorption par effet de la loi en vertu de la Loi sur les Sociétés.

6.2. La Société Absorbante devra, à partir de la Date d'Effectivité, payer toutes les contributions, tous les droits et toutes les taxes, ordinaires ou extraordinaires, liés au transfert de la propriété des actifs.

6.3. La Société Absorbante devra poursuivre tous les contrats et obligations des Sociétés Absorbées existant à la Date d'Effectivité.

6.4. La Société Absorbante devra en particulier poursuivre tous les contrats existants avec les créanciers des Sociétés Absorbées et sera subrogée dans les droits et obligations qui en découlent, à ses propres risques.

6.5. Les droits de créances compris dans les actifs des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante avec tous les titres, réels ou personnels qui y sont attachés. La Société Absorbante sera ainsi subrogée dans tous les droits, réels ou personnels, qui sont attachés aux actifs.

6.6. La Société Absorbante devra assumer toutes les dettes de quelque nature que ce soit des Sociétés Absorbées, et elle devra en particulier payer les intérêts et le principal de toutes les dettes et passifs de toute nature dus par les Sociétés Absorbées.

6.7. Suite à la Fusion, toutes les activités des Sociétés Absorbées effectuées par leurs Succursales U.S. ainsi que les actifs et passifs qui y sont alloués seront repris par TM LuxCo 2 Succursale U.S. au moment de la réalisation de la Fusion.

6.8. Conformément à l'article 279 de la Loi sur les Sociétés, la Fusion devra être approuvée par les résolutions des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes.

7. Renonciation aux formalités de la Fusion conformément aux articles 278 et 279 de la Loi sur les Sociétés.

7.1. Conformément aux articles 278 et 279 de la Loi sur les Sociétés, le conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes a convenu de renoncer à l'application des articles 261 paragraphes (2), b), c) d), 263 (1), 265 et 266, 267 paragraphe (1) d) et e), 274 paragraphe (1) b) et 275 de la Loi sur les Sociétés, et en particulier à l'obligation d'établir un rapport de gestion conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés et à l'obligation de faire examiner le Projet de Fusion par un réviseur d'entreprises agréé conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés.

8. Non validité partielle.

8.1. Si une ou plusieurs des dispositions du présent Projet de Fusion étaient déclarées non valides, illégales ou non applicables, cette absence de validité, d'illégalité ou de non applicabilité n'affectera pas la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions du Projet de Fusion qui resteront en vigueur et conserveront leurs effets.

8.2. En cas d'une disposition non valide, illégale ou non-applicable, les Sociétés Fusionnantes s'engagent à s'accorder sur une disposition valide et exécutable correspondante à leur intention initiale au moment où le Projet de Fusion a été approuvé.

8.3. Dans l'hypothèse où le Projet de Fusion serait incomplet, les Sociétés Fusionnantes s'engagent également à s'accorder sur toute disposition nécessaire afin de compléter le Projet de la Fusion.

9. Divers.

9.1. Conformément à l'article 262 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le Projet de Fusion sera déposé par la Société Absorbante au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, un (1) mois au moins avant la date de la réunion des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion.

9.2. Les documents listés à l'article 267 paragraphe (1) (a) and (b) de la Loi sur les Sociétés (c'est-à-dire les le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des Sociétés Fusionnantes pour les trois (3) derniers exercices sociaux peuvent être consultés au siège social des Sociétés Fusionnantes, et des copies peuvent en être obtenus sans frais sur demande des associés des Sociétés Fusionnantes pendant au moins un (1) mois avant la date d'effectivité.

9.3. La Société Absorbante accomplira toutes les formalités, y compris les publications prévues par la Loi sur les Sociétés, nécessaires ou utiles à la réalisation de la Fusion et à la transmission des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

9.4. A partir de la Date d'Effectivité, les livres et registres des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la durée légalement prévue.

9.5. Pour tout point non prévu ci-dessus, les Sociétés Fusionnantes se réfèrent à la Loi sur les Sociétés.

9.6. Les coûts et les frais de la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

Certification

Le notaire soussigné certifie par les présentes l'existence et la légalité du projet de Fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi sur les Sociétés.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1808. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155999/376.

(140176715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Hospodar S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.306.

HRT FIDALUX S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société HOSPODAR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74.306 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 11 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 août 2014.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2014136178/14.

(140155133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Guardian Industries Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 190.531.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen,

On the nineteenth day of September.

Before the undersigned Maître Emile SCHLESSER, civil law notary, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

"InterGuard Holding Corp.", a company incorporated and existing under the laws of Delaware (United States of America) and having its principal office in MI 48326 Auburn Hills (United States of America), 2300 Harmon Road, registered with the Department of State Division of Corporations of Delaware under file number 2018546,

here represented by Mrs. Malgorzata McELFRESH, corporate counsel, residing in Strassen,

by virtue of a proxy given on 18 September 2014.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the following:

a) The acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships.

b) The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

c) The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

d) The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue, by way of private placement, notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases.

e) The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

f) The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

g) The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

h) The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Guardian Industries Europe Holding S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Dudelange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.

Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital – Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In such case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of the chairman or of the vice-chairman of the board of managers or by the joint signatures of two members of the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13.1. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, the vice-chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13.2. The board of managers may only issue convertible debt instruments with the approval of (i) a majority of the partners of the Company, (ii) representing three quarters of the share capital. The partners shall specifically approve the material terms and conditions of each convertible debt issue and no general authorization may be granted to the

board of managers to proceed to future issues of such convertible debt instruments without express indication of the material terms and conditions.

In case of approval of the convertible debt issue by the partners of the Company, such partners and all future partners shall be bound to comply with the terms and conditions thereof and in particular (i) to approve as new partners the holders of the convertible debt instruments exercising their conversion rights, (ii) to approve the issuance of a sufficient amount of shares of the Company in order to satisfy the conversion rights exercised, and (iii) generally, to do all things and take all actions that may reasonably be required in order to satisfy the terms and conditions of the relevant convertible debt issue.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the vice-chairman or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

Art. 23. The managers may at all times during the financial year, and without regard to frequency, resolve to distribute interim dividends.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who do not need to be partners, and who are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by "InterGuard Holding Corp.", previously named.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2014.

141012

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.00).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be set at L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
2. The sole partner resolves to elect the following persons as members of the board of managers for an indefinite period:
 - a) Mr. Vincent PRINGIERS, European Counsel, with professional address in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
 - b) Mr. Dimitri STORME, director of companies, with professional address in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
 - c) Mr. Gabor HAKALY, director of companies, with professional address in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, that the present deed is worded in English followed by a French translation and that, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

"InterGuard Holding Corp.", une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son principal établissement à MI 48326 Auburn Hills (Etats-Unis d'Amérique), 2300 Harmon Road, inscrite au Department of State Division of Corporations du Delaware sous le numéro 2018546,

ici représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, corporate counsel, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 18 septembre 2014.

Cette procuration, signée "ne varietur" par la représentante de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet ce qui suit:

- a) La prise de participations sous quelque forme que ce soit, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises et la gestion de ces participations. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat ou d'échange ou par tout autre moyen toutes actions, parts et tous autres titres, en ce compris sans limitation, des obligations garanties ou non, des certificats de dépôt, des parts de fiducie, tous autres instruments de dette, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit à l'inclusion des sociétés de personnes.
- b) La Société pourra également participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise.
- c) Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- d) La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par emprunt public. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de billets, d'obligations garanties ou non et de tout autre type de titres de créance et/ou de participation, y compris, sans y être limité, l'émission de certificats de capitaux préférentiels (PEC) et de warrants, convertibles ou non.
- e) La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société.

f) La Société pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever ou hypothéquer de toute autre manière tout ou partie de ses avoirs.

g) La Société pourra d'une manière générale employer toutes techniques et utiliser tous instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments visant à protéger la Société contre les créanciers, des fluctuations monétaires, des variations des taux d'intérêt et d'autres risques.

h) La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions mobilières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec son objet ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Guardian Industries Europe Holding S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représentée par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du président ou du vice-président du conseil de gérance ou par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13.1. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, du vice-président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant

par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13.2. Le conseil de gérance ne pourra procéder à l'émission d'instruments de dette convertible qu'avec l'accord de la majorité des associés de la Société, représentant les trois quarts du capital social. Les associés devront spécifiquement donner leur accord sur les termes et conditions matériels de chaque émission de dette convertible et aucune autorisation générale ne pourra être accordée au conseil de gérance afin de procéder à de futures émissions d'instruments de dette convertible sans indication expresse des termes et conditions matériels.

En cas d'agrément de l'émission d'une dette convertible par les associés de la Société, lesdits associés et tous associés futurs seront tenus de se conformer à ses termes et conditions et en particulier (i) d'agrée en tant que nouveaux associés les détenteurs d'instruments de dette convertible exerçant leurs droits de conversion, (ii) d'agrée l'émission d'un nombre suffisant de parts sociales de la Société afin de répondre aux droit de conversion exercés, et (iii) de manière générale, d'effectuer toutes opérations et mener toutes actions qui peuvent raisonnablement être exigées afin de remplir les termes et conditions de l'émission de dette convertible concernée.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le vice-président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Les gérants sont autorisés, au cours de l'année sociale, de distribuer des dividendes intérimaires, et ce, quelque soit sa fréquence.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par "InterGuard Holding Corp.", prénommée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Résolutions

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
- 2.- L'associée unique décide d'élire les personnes suivantes au conseil de gérance pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Vincent PRINGIERS, "European Counsel", avec adresse professionnelle à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,
 - b) Monsieur Dimitri STORME, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
 - c) Monsieur Gabor HAKALY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McELFRESH, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44217. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150837/357.

(140172399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Levita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014134985/10.

(140153420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

ParLyo Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.624.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133889/9.

(140151894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

RE Swimwear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.732.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014133936/10.

(140151901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Themis Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 162.713.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014134015/11.

(140151807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Themis Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 162.713.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014134016/11.

(140151808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Martyn Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.468,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.858.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Martyn Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014135005/12.

(140153503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Responsible Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014133942/10.

(140151967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Ritter S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 128.582.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ehnen, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014133947/10.

(140151766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

**MG Freesites S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Manwin Freesites Sàrl).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.056.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014135047/11.

(140153183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

**MG IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Manwin IP S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 169.286.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014135048/11.

(140153215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Ocean Trade Lux Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 153.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ocean Trade Lux Co S.à r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Signature

Référence de publication: 2014135094/12.

(140152991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

TDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.695.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014134012/9.
(140151546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 89.998.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 25 mars 2014.
Référence de publication: 2014134020/11.
(140152157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Trans ART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 181.293.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LMS SERVICES S.A R.L
EXPERTS COMPTABLES I FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMARCHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2014134022/13.
(140151713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Gasherbrun 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 116.989.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 septembre 2014.

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Monsieur Andrea Carini et de Mademoiselle Maria Pia Bettiol de leur fonction d'administrateurs, décide d'accepter leur démission avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Cédric Finazzi, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et CL Management S.A., ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, leurs mandat ayant comme échéance l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

L'assemblée décide aussi de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Hélène Mercier jusqu'à la période expirant à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016, et constate qu'elle est désormais résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Pour extrait conforme
GASHERBRUN 2 S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2014138293/21.
(140156788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Perfect Rent a Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 177.357.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133892/9.

(140151569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Immo 4 Space S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 172.003.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Dominique ROSEN, indépendant, né à Luxembourg, le 17 février 1948, demeurant à L-4947 Hautcharage, 7, rue du Dix Septembre.
- THREE SIX O'S.A. avec siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 169 053, ici représentée par son mandataire spécial Jean BEI, gérant administratif, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration ci-annexée.
- DM IMMO SARL, avec siège social à L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 136 071, ici représentée par son associé unique Marco DE LORENZI, indépendant, demeurant à Schifflange.

Les comparants requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée IMMO 4 SPACE SARL, avec siège social à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 172 003 a été constituée suivant acte Tom METZLER de Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2726 du 9 novembre 2012.
 - Son capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.
 - Les comparants sont propriétaires des cent (100) parts de ladite Société et ont décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.
 - Par la présente, ils prononcent en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - Les actionnaires déclarent avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.
- Les actionnaires se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, mêmes inconnus à l'heure actuelle.
- Ils reconnaissent avoir été informés par le notaire sur la portée de cela et déclarent persister dans son intention.
- Ils régleront également les frais des présentes.
- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.
 - Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
 - Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Rosen, Bei, De Lorenzi et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils., le 28 juillet 2014. Relation LAC/2014/35572. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014133726/44.

(140151847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

First Payment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 178.223.

Hiermit lege ich, Björn Bähre, wohnhaft Bäckerstraße 2, D-30983 Burgwedel, das Verwaltungsratmandat bei der UFS Europe S.A. mit Sitz 129, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg mit sofortiger Wirkung nieder.

Burgwedel, den 20.08.2014.

Björn Bähre.

Référence de publication: 2014134234/10.

(140152574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Rio Forte Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.741.

Les statuts coordonnés au 9 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014133946/11.

(140152054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Travelport (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.976.275,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.283.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of August,
Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Travelport (Bermuda) Ltd, an exempted limited liability company incorporated under the laws of Bermuda, with registered office at c/o Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda,

here represented by Me John WEERTS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Travelport (Luxembourg) S.à r.l., (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.283, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 14 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1869 on 5 October 2006. The articles of incorporation of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 24 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 192 on 16 February 2007.

The appearing party, represented as mentioned above and representing the whole share capital of the Company deliberates on the following agenda:

Agenda

1. Liquidation of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the appearing party takes and requires the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company for the purpose of its liquidation.

Second Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to appoint Mr. John Sutherland, born on 2 December 1964, in Lower Hutt, New Zealand, professionally residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 1500.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte précède

L'an deux mille quatorze, le douze août,

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Travelport (Bermuda) Ltd, un exempted limited liability company constituée sous les lois des Bermudes, ayant son siège social au c/o Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes,

ici représentée par Me John WEERTS, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Travelport (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après, la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.283, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1869 en date du 5 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 24 Août 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 192, en date du 16 février 2007.

La partie comparante, représentée comme susmentionné et représentant l'intégralité du capital social délibère sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, la partie comparante prend et requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer Mr John Sutherland, né le 2 Décembre 1964, à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, résidant professionnellement au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 1500.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Weerts et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 août 2014. LAC/2014/39064. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014135230/115.

(140153024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

DAF Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 335.833,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.347.

EXTRAIT

Les deux associés de la société DAF Luxco S.à r.l. ont modifié leur dénomination sociale et leur siège social comme suit:

- Aberdeen Management Services S.A., ayant son siège social au 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119541, agissant pour Aberdeen Umbrella Property Funds of Funds et pour son compartiment Aberdeen Dynamic European Property Fund of Funds, détenteur de 230.572 parts sociales; et

- Aberdeen Management Services S.A., ayant son siège social au 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119541, agissant pour Aberdeen Umbrella Property Funds of Funds et pour son compartiment Aberdeen Eurozone Property Fund of Funds, détenteur de 105.261 parts sociales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138891/21.

(140157581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Silado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 175.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014133987/10.

(140151958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 121.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAURUS EURO RETAIL II FEEDER S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014134002/11.

(140151650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Carat (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 73.244.

Die Aktionäre der CARAT (LUX) SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 24. Oktober 2014 um 14.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Beschlussfassung der Aktionäre über die Einleitung der Liquidation der CARAT (LUX) SICAV
2. Bestellung des Liquidators der CARAT (LUX) SICAV
3. Bestellung der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Deloitte Audit Société à responsabilité limitée Cabinet de Révision agréé zur Prüfung der Liquidation und Erstellung des Prüfberichtes der CARAT (LUX) SICAV
4. Liquidationskosten
5. Änderung des Artikels 35 der Satzung.

Dauerhafte Verlegung des Geschäftsjahresende auf den 31. Dezember eines jeden Jahres

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 20. Oktober 2014 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der CARAT (LUX) SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax-Nr.: 00352/44903-4506 oder E-Mail: directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014152491/755/33.

Vates, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.548.

Die Aktionäre der Vates (die „Gesellschaft“) werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 31. Oktober 2014 um 15:00 Uhr in den Geschäftsräumen des Notariats Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg stattfindet, eingeladen um über folgende Tagesordnung zu beraten und abzustimmen, da in der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 25. September 2014 das erforderliche Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung zum 01. November 2014.
2. Anpassung der Satzung an die Dokumente der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. und dementsprechende Neufassung mit Wirkung zum 01. November 2014.
3. Im Rahmen der Neufassung der Satzung soll der Gesellschaftszweck mit Wirkung zum 01. November 2014 folgenden Wortlaut erhalten:
Artikel 4 - Gesellschaftszweck
Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist, die beschafften Mittel in Wertpapiere und andere zulässige Finanzanlagen im Sinne von Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 nach dem Grundsatz der Risikostreuung anzulegen und den Aktionären die Ergebnisse der Vermögensverwaltung zukommen zu lassen.
Die Gesellschaft kann jegliche Maßnahme ergreifen und Transaktion ausführen, welche sie für die Erfüllung und Ausführung dieses Gesellschaftszweckes für nützlich erachtet, und zwar im weitestmöglichen Rahmen gemäß Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010.
4. Verlegung des Geschäftsjahresendes (Artikel 25 der Satzung) auf den 31. Oktober jeden Jahres, d.h. das Rechnungsjahr beginnt am 1. November und endet am 31. Oktober, sowie entsprechende Verlegung der jährlichen Generalversammlung auf den letzten Mittwoch im Februar eines jeden Jahres (Artikel 22 der Satzung).
5. Hinzuwahl von Herrn Christoph Kraiker als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 01. November 2014 vorbehaltlich der Genehmigung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier.
6. Sonstiges.

Der Entwurf der neugefassten Satzung ist am Sitz der Gesellschaft für die Aktionäre der Gesellschaft kostenfrei erhältlich.

Diese Weitere Außerordentliche Generalversammlung ist ordnungsgemäß beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Beschlüsse auf die Tagesordnung müssen aber gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften mit 2/3-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst werden.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, per Post oder per Fax +352 248 329 444 bis spätestens 27. Oktober 2014 eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus der die Anzahl der Aktien im Besitz des Aktionärs hervorgeht, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind.

Alle Aktionäre, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist dann gültig, wenn es formell rechtmäßig ausgefüllt wurde und eigenhändig vom ernennenden Aktionär, oder von dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wird und bis spätestens zum Geschäftschluss des 27. Oktober 2014 bei dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., per Post oder per Fax +352 248 329 444 eingegangen ist.

Für die Anforderung entsprechender Vertretungsvollmachten oder bei Fragen im Zusammenhang mit der Teilnahme an der Versammlung wenden Sie sich bitte an corporate@alceda.lu.

Senningerberg, im September 2014.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014148510/1346/51.